

NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune
de Saint-Capraise de Lalinde

N° 80 Avril, Mai, Juin 2021



SOMMAIRE

<i>L'éditorial du Maire</i>	2
<i>Compte-rendu municipal</i>	3-4
<i>Info Mairie</i>	5-13
<i>Compte-rendu des associations</i>	14-15
<i>Monuments historiques</i>	16-18
<i>Calendriers des manifestations</i>	18-19
<i>Infos diverses</i>	20



Depuis le début de la crise sanitaire, en mars 2020, notre village se mobilise pour faire face à cette situation exceptionnelle. Les élus et les agents mettent en œuvre le plan de continuité de l'action publique, chaque jour.

Nous avons multiplié les initiatives et rassemblé de nombreuses ressources pour aider la population et accompagner ceux qui ont en le plus besoin. Nous avons développé de nouvelles solidarités. Solidarité qui s'est aussi exprimée entre voisins, amis et dans les familles.

De cette crise inédite, notre village, et nous tous ensemble, sortiront très certainement transformés. L'entraide, la proximité et la relance économique, je l'espère, seront le cœur de nos préoccupations au moment de la sortie de cette crise.

Pour autant, voilà un an que cette situation perdure... un an que nous traversons une crise sanitaire sans précédent et qui impacte nos vies quotidiennes. Des restrictions à l'interdiction de nous rassembler, font que nos vies en sont bouleversées.

La convivialité et les rencontres ont quasi disparu. En attendant, nous devons tous prendre notre mal en patience. L'espoir est né avec la vaccination mais à petits pas et les doses manquent !

La vie néanmoins continue, et en cette veille de printemps, il est agréable d'évoquer les projets priorités par la commune. Plusieurs projets ont déjà vu le jour, d'autres vont voir les travaux débiter dans les semaines qui

viennent :

- Amélioration de l'acoustique du foyer municipal, la rénovation de la toiture de la mairie, la fermeture des ateliers municipaux, l'extension de la mairie, etc...

Indépendamment de ces projets, nous avons d'autres réflexions importantes comme déjà évoquées dans notre profession de foi et certaines sont déjà bien avancées. Toutes ces réflexions et projets, ne nous empêchent pas de réaliser au quotidien les travaux que nous jugeons nécessaires. « Un objectif bien défini est à moitié atteint » - Abraham Lincoln –

Nous espérons aussi très bientôt pouvoir vous rencontrer afin d'échanger.

En attendant, c'est grâce à des outils de communication comme le bulletin d'informations municipal, le site internet de la commune que l'information passe et informe au mieux les Capraisien-ne-s.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches

Votre Maire dévoué,
Laurent PEREA



Mairie de Saint-Capraise-De-Lalinde
14 Route de Sarlat
24150 Saint-Capraise-de-Lalinde
05 53 63 47 65
Mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr
www.saint-capraise-de-lalinde.fr

Responsable de Publication : Laurent PEREA
Éditorial : Herve COUSTILLAS | Sylvie BODART
Elodie CHEVRIER | Ghislaine GOURDON
Christophe LAVIGNERIE | Brigitte MONTAURIOL

Maquette et impression :

Nouvelle Imprimerie Moderne à PÉRIGUEUX
Ce magazine est imprimé sur papier issu du développement durable PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



Démarrage travaux d'extension de la Mairie :

La phase de consultation des entreprises pour l'extension de la mairie est arrivée à son terme.

Ce sont ainsi plusieurs artisans locaux qui vont démarrer les travaux dans les jours qui viennent.

Cette extension permettra de libérer un bureau isolé de l'accueil pour les secrétaires et offrir en même temps un lieu de confidentialité lors de la réception d'administrés.

Que les voisins de la mairie trouvent ici nos excuses pour les désagréments -notamment de parking derrière la mairie- qui pourraient survenir.

La bibliothèque restera accessible pendant les travaux uniquement sur rendez-vous, contactez madame Thérèse Pauchet au 06 08 41 56 76.



Travaux rénovation de la toiture Mairie :

La toiture de la mairie est en cours d'achèvement par l'entreprise locale Christian Barlier.

Ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (DETR) et du Conseil Départemental de la Dordogne (contrats d'objectifs).



Travaux aire Vélo-route / Voie verte de Tuilières :

L'aire vélo-route de Tuilières financée par la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord et par la municipalité est désormais achevée avec sa partie paysagère.

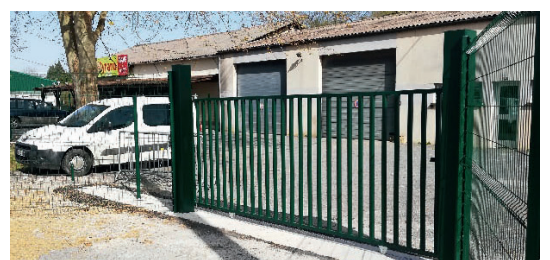
Déjà nombreuses et nombreux l'utilisent comme point de départ de balades à vélo ou à pied sur le tronçon de la Vélo-route / Voie verte de Saint-Capraise sur le bord du canal.



Ateliers Techniques Municipaux :

La clôture pour la sécurisation des ateliers municipaux est achevée.

Remerciement à nos agents techniques et à notre élu Francis Borderie pour ce travail de qualité effectué en régie municipale.



Foyer municipal :

Le foyer municipal étant actuellement libre du fait de la pandémie sanitaire et a permis d'effectuer les travaux d'amélioration d'acoustique de la salle par un professionnel. Sans nul doute les futurs usagers de la salle en apprécieront le résultat ainsi que le voisinage.

Un devis est actuellement en cours pour modifier et améliorer l'éclairage intérieur ainsi que d'engager les travaux, avec dans la foulée un re-toilettage complet de la salle annexe pour la rendre plus agréable et fonctionnelle.



Photovoltaïque :

ATTENTION aux démarches peu scrupuleuses !

Il a été signalé à la mairie des démarches douteuses sur notre commune concernant des propositions commerciales pour des panneaux photovoltaïques. La gendarmerie en a été avertie.

Nous ne pouvons que recommander à la population d'être prudente avant de s'engager sur un contrat d'un tel type.

Il faut savoir que pour toute pose de panneaux photovoltaïques, il faut s'assurer que celle-ci fait l'objet d'une autorisation des services de l'urbanisme après avoir déposé en mairie une demande d'autorisation préalable de travaux.



La vie dans nos écoles :

Plan d'innovation numérique des écoles :

Dans le cadre d'un plan d'innovation numérique dans les écoles lancé par l'État et l'Éducation Nationale, nos écoles, les municipalités de Saint-Capraise-de-Lalinde, Lanquais, Varennes, Saint-Agne et Verdon ont contractualisé afin d'en faire bénéficier tous les élèves du RPI des 2 rives.

A cet effet, du matériel informatique sera acheté pour un montant d'environ 14.000 euros réparti sur l'ensemble des classes. Ce projet sera subventionné à hauteur de 80%.



Plan bibliothèque :

La municipalité avec l'école de Saint-Capraise, dans le cadre d'un plan bibliothèque lancé par l'État et l'Éducation Nationale ont contractualisé pour en faire bénéficier le pôle maternelle de notre commune. L'Éducation Nationale s'est engagée pour un achat de livres à hauteur de 1.500 euros et la municipalité pour la mise à disposition du mobilier nécessaire pour un montant de 1.000 euros.



ENEDIS revient à la charge pour achever la pose des compteurs Linky dans la commune

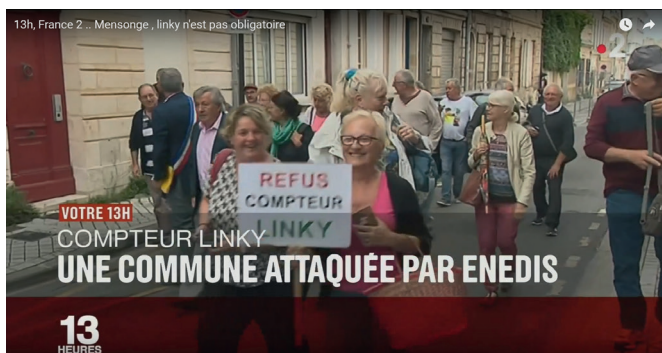


PETIT RAPPEL :

2015 : la municipalité de Saint Capraise-de-Lalinde prend une délibération déclarant par principe de précaution la commune « HORS COMPTEUR LINKY ». Celle-ci ne sera pas dénoncée par le « contrôle de légalité » de l'état dans le délai légal de 2 mois et sera donc certifiée exécutoire.

Été 2019 : ENEDIS annonce le déploiement du compteur Linky sur notre commune ce qui amène la municipalité à prendre une nouvelle délibération demandant le respect de la délibération de 2015.

Pendant tout l'été, face aux menaces faites aux particuliers la municipalité et les habitants organisent la mobilisation contre la décision d'ENEDIS et de l'état, ce qui vaudra au maire et au conseil municipal d'être assignés par 2 fois au Tribunal Administratif de Bordeaux qui débouterà la commune de Saint-Capraise-de-Lalinde sur sa demande.



Après avoir obtenu plusieurs réunions à la mairie où les habitants pourront s'entretenir avec des responsables d'Enedis et exposer leurs griefs, le déploiement commencera sur les

compteurs étant positionnés sur la voie publique, mais ne pourront changer un certain nombre de compteurs situés sur le domaine privé à la suite des refus des propriétaires de donner un accord d'accès.



Septembre 2019 : la municipalité reprend une nouvelle délibération (lire ci-contre)

Juin 2020 : La municipalité délibère le principe d'une participation financière de 50% pour les administrés décidant de s'équiper d'un filtre CBL (filtre absorbant les ondes électromagnétiques)

Mars 2021 : Enedis devant finaliser le déploiement des compteurs Linky au niveau national pour cette fin d'année 2021, revient à la charge auprès des habitants de Saint-Capraise-de-Lalinde, sachant qu'à ce jour 299 compteurs Linky sont installés sur notre commune, sur un nombre estimé d'environ 350 foyers.

FACE À L'ACHARNEMENT D'ENEDIS, QUE FAIRE ?

Au moment où nous écrivons ces lignes, il est bon de savoir qu'en Novembre 2020, pour la première fois, saisie en référé, la Cour d'Appel de Bordeaux a estimé que le compteur Linky n'est pas

obligatoire, mais pour autant n'a pas sanctionné Enedis. Dans son même rendu, elle a sommé Enedis à installer des filtres CPL concernant 13 plaignants électro-sensibles, pour les protéger des champs électromagnétiques.

Même si c'est une 1^{ère} victoire, pour finir Enedis n'a pas été sanctionnée et peut continuer à installer ses « compteurs dits intelligents ».

Concernant les nouvelles démarches d'Enedis sur notre commune de Saint-Capraise pour finaliser le déploiement, il n'y a pour le moment aucune conséquence au refus de la pose d'un compteur Linky à votre domicile. Cependant, si Enedis ne va pas vous couper l'électricité, le gestionnaire du réseau français risque de tenter de vous intimider **par des menaces** de facturer à l'avenir, soit :

- la relève manuelle des anciens compteurs,
- le changement du compteur si un problème survient sur un ancien compteur et que l'abonné doit faire appel à Enedis pour changer celui-ci.

En tout état de cause, si **le compteur électrique se situe à l'intérieur** du domicile ou de la propriété privée, **le technicien Enedis ne pourra forcer l'entrée chez l'abonné**. En effet, la justice peut considérer qu'il y a **violation du domicile** si tel est le cas.



C'est au regard de cette situation, la municipalité qui ne pouvant interférer dans un choix qui vous est individuel a décidé, par principe de précaution d'aider celles et ceux qui le souhaitent au financement de la pose de filtres CPL

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Il est bon de savoir que le nombre de filtre CPL à poser peut varier d'une habitation à une autre suivant que le branchement est en monophasé ou triphasé (il faut un filtre par phase).

Prix d'un filtre : (environ 180 euros) auquel il faut rajouter le coffret renfermant le ou les filtres (20 euros)

Il est bon de savoir qu'il faut qu'il soit posé impérativement par un professionnel (environ 100 euros à 150 euros suivant si le branchement est en monophasé ou triphasé)



COMMENT PROCÉDER ?

Pour que la municipalité puisse procéder à un « achat groupé » afin de tirer les meilleurs prix, il est nécessaire que les administrés de notre commune de Saint-Capraise-de-Lalinde qui souhaiteraient cet équipement de filtres CPL **se fassent connaître auprès de la mairie d'ici la fin du mois de mai 2021**.

Montant de l'aide de la municipalité (fourniture + pose) : 50% de la somme engagée.

Une convention d'engagement à payer à la municipalité sera signée entre la mairie et l'administré concernant la part de l'acquisition de la fourniture (filtre + boîtier) + la pose diminuée de la participation financière de la collectivité (50%).

Exemple : 1 filtre + boîtier (environ 200 euros) + pose (100 euros) = 300 euros diminué de 50% d'aide de la municipalité (150 euros) soit à verser par l'administré à la mairie (150 euros).

COMMUNE DE SAINT CAPRAISE DE LALINDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil dix neuf, le 09 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de St-Capraise de Lalinde, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PEREA, Maire.

Présents : MM/Mmes PEREA – GONTIER – DUPONTEIL – TRAN – LAVIGNERIE – LAURURIE – GERBOU – CLEMENT – BORDERIE – COUSTILLAS-DELPIITAbsents excusés : Pouvoirs : M. DELGADO a donné pouvoir à M. COUSTILLAS

M. CESCHIN a donné pouvoir à M. LAVIGNERIE

Absent : M. VOCANT et M. PIASecrétaire de séance : Mme Eliane DUPONTEIL.

Date de convocation à la réunion : 02 septembre 2019.

DELIBERATION/MOTION**Par principe de précaution vis-à-vis du déploiement du compteur Linky**

Du Conseil Municipal de Saint Capraise de Lalinde en direction de Monsieur le Président de la République, garant de l'état Français ; du Législateur ; du Directoire d'Enedis et ses sociétés partenaires chargées du déploiement du compteur Linky sur le territoire national ; du Directoire de la CNIL ; du Conseil d'état et du Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE 24)

Exposé de la Délibération/Motion

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de Saint Capraise de Lalinde suite à l'inquiétude manifestée par de nombreux habitants au regard d'un futur déploiement du nouveau compteur communicant Linky :

- par délibération du 2 Décembre 2015 a déclaré le territoire communal « Hors Compteur Linky » par principe de précaution sanitaire ;
- par courrier recommandé avec accusé de réception du 28 Juin 2019, Monsieur le Maire a demandé à la société Enedis de respecter cette délibération en ne déployant pas ce nouveau compteur dans la commune de Saint Capraise de Lalinde ;
- par courrier recommandé avec accusé de réception du 28 Juin 2019, Monsieur le Maire a interpellé la CNIL pour lui demander des réponses claires quant à la protection des données personnelles au regard de la pose des compteurs Linky ;
- par délibération du 3 Juillet 2019, le conseil municipal a refusé le déclassement des anciens compteurs électriques et leur remplacement par le nouveau compteur communicant ;
- par arrêté du 22 Juillet 2019, Monsieur le Maire a réglementé le déploiement des compteurs Linky sur la commune de Saint Capraise de Lalinde ;
- par arrêté du 22 Juillet 2019, Monsieur le Maire a suspendu le déploiement du compteur Linky tant que la CNIL n'aurait pas apporté des réponses à son interpellation ;

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet de la Dordogne et la Société Enedis ont communément déféré la commune de Saint Capraise de Lalinde en Référé/Suspension contre la délibération du 3 Juillet 2019 au tribunal Administratif de Bordeaux dont la séance s'est tenue le 19 Août 2019 ;

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet de la Dordogne et la Société Enedis ont communément déféré la commune de Saint Capraise de Lalinde en Référé/Suspension contre les arrêtés de Monsieur le maire du 22 Juillet 2019 au tribunal Administratif de Bordeaux dont la séance se tiendra le 16 Septembre 2019 ;

PRENANT EN COMPTE l'ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux du 20 Août 2019 suspendant la délibération du Conseil Municipal du 3 Juillet 2019,

ATTENDANT l'ordonnance du Tribunal Administratif du Référé du 16 Septembre 2019 concernant les 2 arrêtés du 22 Juillet 2019 ;

CONSIDERANT que malgré les oppositions des habitants de la commune et du Conseil Municipal de Saint Capraise de Lalinde par principe de précaution sanitaire et d'utilisation frauduleuse possible des données personnelles ; le déploiement en force du compteur Linky a démarré dans la commune ;

CONSIDERANT que l'équipe municipale depuis 2008 travaille une démarche de "Bien Vivre Ensemble" par de nombreuses initiatives afin de créer du lien entre les habitantes et habitants de la commune ;

CONSIDERANT les attitudes de l'état représenté par Monsieur le préfet de la Dordogne et d'Enedis par les différentes assignations en référés au Tribunal Administratif de Bordeaux sans volonté d'ouvrir le dialogue avec la municipalité ;

CONSIDERANT qu'à de nombreuses reprises la société 5COM partenaire d'Enedis chargée de l'installation des compteurs Linky a eu par le biais de certaines de ses hôtesses et hôtes des comportements menaçants au téléphone dans le cadre de la prise des rendez-vous en direction des abonnés EDF de la commune ainsi que mensonges et diffamatoires à l'encontre du Maire de la commune créant un climat de trouble à l'ordre public ;

CONSIDERANT que ces attitudes regrettables sont de nature à créer un climat délétère dans la commune, ce qui va à l'encontre de la politique du « Bien Vivre Ensemble » du conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il y aurait danger de tomber dans le piège des tentatives de division de la population par les opérateurs du déploiement du compteur Linky ;

AFFIRMANT que la municipalité de Saint Capraise de Lalinde a toujours respecté le cadre républicain qui fonde la nation Française et qu'en cela elle respectera l'ordonnance de référé des 20 Août 2019 prononcée par le Tribunal Administratif de Bordeaux suspendant sa délibération du 2 Juillet 2019 et celles à venir du référé du 16 septembre 2019 concernant les arrêtés de Monsieur le Maire du 22 Juillet 2019, même si elle n'en partage pas les conclusions ;

CONSIDERANT que faire appel à ces décisions risquerait de coûter à la commune une dépense de fond public inutile au regard du verrouillage bien organisé au niveau de l'état, d'Enedis, du législateur et du Conseil d'état afin d'interdire toute intervention des consommateurs dans ce débat ;

CONSIDERANT que toutes les procédures, les jugements prononcés dans le pays et contre la commune de Saint Capraise de Lalinde vident de leur sens la compétence générale des communes et les pouvoirs de police des maires ;

CONSIDERANT que les inquiétudes de la population de Saint Capraise de Lalinde concernant les risques de nocivité sur la santé et de détournement possible à l'avenir de leurs données personnelles sont loin d'être levées ;

Le Conseil Municipal de Saint Capraise par cette Délibération/Motion**Par principe de précaution sur l'avenir** au cas où s'avèrerait une quelconque nocivité générée par le nouveau compteur communicant et toute autre pollution électro-magnétique ; voire tout cas avéré de l'utilisation des données personnelles à d'autres fins que celles avancées par les opérateurs, notamment commerciales ; PLACE désormais devant leurs responsabilités tous les acteurs au niveau national et local qui auront imposé le déploiement du compteur communicant « Linky », dont les principaux sont :

- Monsieur le Président de la République, garant de l'état Français ;
- Le Législateur qui a transcrit dans le droit français la directive européenne sur les compteurs communicant en donnant obligation légale à Enedis le déploiement du compteur Linky ;
- Le Directoire d'Enedis et ses sociétés partenaires chargées du déploiement du compteur Linky sur le territoire national ;
- Le Directoire de la CNIL ;
- Le Conseil d'état qui aura validé toutes les demandes des services de l'état, d'Enedis et de la CNIL ;
- Le Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE 24) confirmé comme propriétaire des compteurs par un véritable « hold-up » lors des délégations de compétences des collectivités locales qui en aucun moment n'aura montré la moindre préoccupation aux consommateurs du territoire ;

MET A DISPOSITION cette délibération/Motion adressée à tous les acteurs concernés par la décision et la mise en œuvre du déploiement du compteur communicant Linky, à la disposition des habitants de la commune de Saint Capraise de Lalinde pour introduire dans leurs dossiers de plainte au cas où à l'avenir, certains seraient dans l'obligation de se tourner vers la justice pour faire valoir leurs droits ;

MET A DISPOSITION des futures équipes municipales cette délibération/Motion afin qu'elles puissent elles-mêmes se constituer « Partie Civile » auprès des plaignants si elles le jugent nécessaire, le conseil municipal espérant se tromper sur ses inquiétudes ;

ALERTE ET AFFIRME par cette délibération/Motion que les autorités de l'état et tous les acteurs concernés par le déploiement du compteur Linky ne pourront pas dire qu'il y avait « consentement » des habitants et du Conseil Municipal de la commune de Saint Capraise de Lalinde, pas plus qu'ils ne seraient pas responsables au regard des risques s'ils s'avéraient une réalité dans l'avenir ;

SOUTIEN l'idée d'un moratoire lancé par Madame Corinne Lepage, ancienne ministre de l'écologie et de nombreux élu(e)s dans le pays ;

SOUTIEN la proposition de loi N°961 déposée à l'Assemblée Nationale par différents groupes de députés le 16 mai 2018 tendant à permettre aux consommateurs et aux maires de s'opposer à l'installation de compteurs électriques dits intelligents, ainsi que la proposition de résolution N° 1847 du 10 avril 2019 tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences du programme d'installation des compteurs communicants Linky

Voté à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire, Laurent PEREAFait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Fait à St Capraise de Lalinde, 10 septembre 2019.





INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE

Pour votre information,
celle de vos proches
ou de vos voisins.
Merci d'avance...

2021/2022

Ecole Maternelle de Saint-Capraise de Lalinde

Enregistrement des nouveaux inscrits nés en 2018

1 - Pour inscrire votre enfant, vous devez vous rendre dès maintenant à la **mairie de votre commune de résidence** qui vous délivrera une **autorisation d'inscription**.

Pièces nécessaires :

- > Livret de famille
- > Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (Présenter le carnet de santé ou un certificat du médecin.) ATTENTION : l'enfant ne pourra être accueilli que s'il présente des vaccinations à jour au jour de la rentrée, ou un certificat médical de contre-indication.

2 - Puis, pour l'enregistrement de l'inscription à l'école, contactez l'école de ST-CAPRAISE DE LALINDE (de préférence entre 12h et 13h ou après 16h30) au ...

☎ **05 53 63 49 65**



LABEL GÎTE DE FRANCE

La création du fonds de dotation Gîtes de France initiatives permet d'accompagner les projets collectifs, associations ou organisme d'utilité publique, en matière de patrimoine et d'environnement.

Gîtes de France Dordogne peut aussi accompagner des particuliers pour les démarches d'ouverture d'un gîte ou d'une maison d'hôtes.

Contacts : tél.05.53.35.50.07 ou courriel. contact@gites-de-france-dordogne.fr

SMD3 – OPÉRATION UN COMPOSTEUR POUR MON JARDIN

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Incitative, le SMD3 aide financièrement à hauteur de 50% l'achat de composteurs individuels de 300L et 600L. Sur les secteurs du Grand Périgueux, de Bergerac, de Montpon-Mussidan, de Belvès et de Ribérac, ces composteurs sont donc vendus au prix de 17€20 pour les 300L et 29€15 les 600L (Tarifs TTC applicables au 1er février 2021.). Un bio seau est également offert.



Cette participation du SMD3 permet de proposer aux habitants une solution de valorisation de leurs biodéchets et ainsi de réduire la taille de leurs sacs noirs. Malheureusement, il y a encore 80 kg de déchets compostables dans les poubelles noires des Périgourdiens, soit près de 35 %. Il existe plusieurs alternatives comme le DIY avec des palettes, l'achat auprès des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire comme par exemple l'association les Papillons blancs ou l'achat en grande distribution.

Ne l'oublions pas, la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015, nous incite TOUS à trier à la source nos biodéchets afin de les valoriser pour un retour au sol harmonieux.

Pour récupérer le composteur sur Bergerac :

Le mercredi de 9h à 12h, antenne SMD3 Bergerac, 3 rue Emile Zola

Ou sur réservation au 09 71 00 84 24, le samedi à la déchèterie d'Issigeac.

Travaux d'élagage : (RTE) – Saint-Capraise-de-Lalinde

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien vont être entrepris sur le territoire de la commune sous la ligne électrique à :

- 63KV BERGERAC TUILIERE 1 Z P.N.B

Début des travaux : 1^{er} semestre 2021

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE Réseau de Transport d'Electricité à l'entreprise : Le Naour Associés

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, merci de contacter :

RTE – Réseau de Transport d'Electricité
M.RUSIMOVIC François

Groupe Maintenance Réseau Gascogne
12 rue Aristide Berges – 33270 Floirac
Tél : 05.56.33.64.89

||||| SPECIAL ELAGAGE |||||

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes d'arbres.

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques BT et HTA, situées en domaine public ou privé, est assuré par le Distributeur d'électricité Enedis sauf dans les cas suivants :

- 1 En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art.24 du décret du 14 mars 1965 ch. IV)
- 2 En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF C11-201).

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques HTB (63000 volts) est assuré par le RTE (Réseau de Transport Electricité).



Travaux d'élagage (Enedis) :

Des travaux d'élagages sont prévus à proximité des lignes électriques Haute et Basse Tension entre le 10 Mars et le 30 Juin 2021

La finalité de ceux-ci est d'améliorer la sécurité et la qualité de fourniture électrique pour tous les villageois.

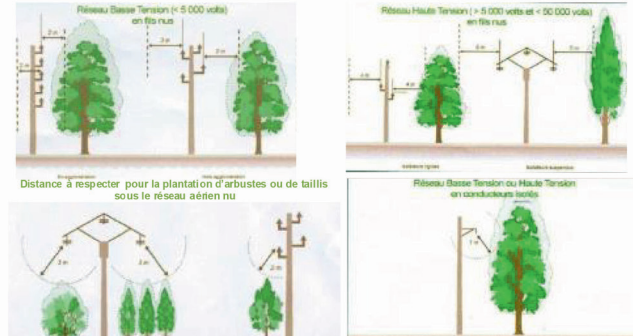
ELAGUER SOI-MEME ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien pr

- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne peut être réalisé par le propriétaire sans accord préalable d'Enedis. En cas d'accident dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité sera attribuée à la personne qui aura été impliquée dans l'incident électrique décelé.
- Enedis recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.



ZONES D'ELAGAGE ET DISTANCES MINIMALES A RESPECTER



QUELLES DEMARCHES ?

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite à Enedis avec une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Enedis informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

Contact : Enedis – Groupe Exploitation (DICT)

- DICT en ligne sur www.protyss.fr
- DICT : modèle CERFA N°13619*01
- Téléchargeable sur site www.service-public.fr/formulaires/

LE SAVIEZ VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires : 6000 €.

Conseil n°1 : Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances à respecter.

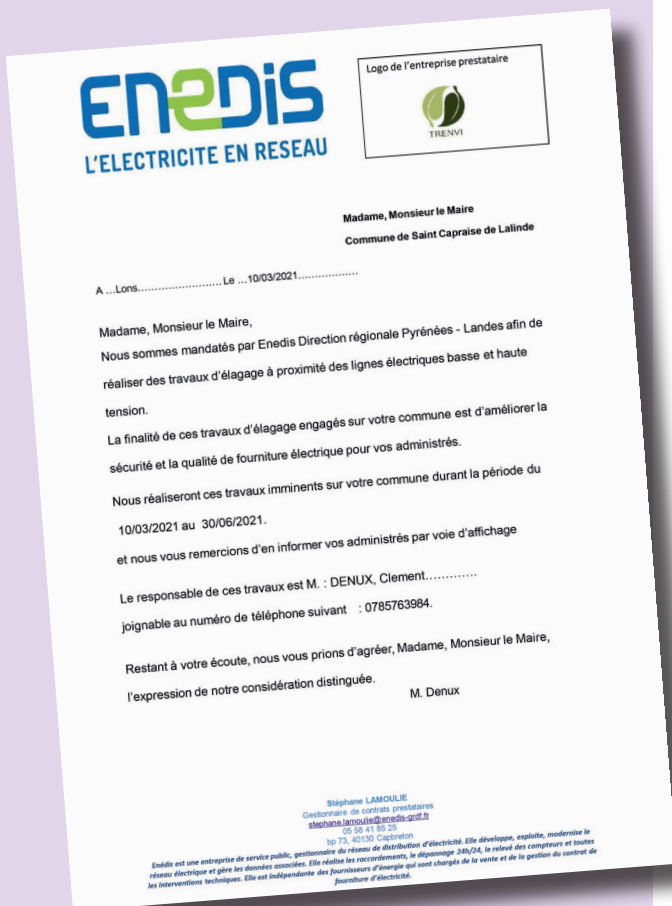
Conseil n°2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.

CAHIER DES CHARGES DES ENTREPRISES TRAVAILLANT POUR LE COMPTE D'ENEDIS

- Les entreprises doivent :
- Avertir les propriétaires des arbres
 - Ranger en tas les coupes de bois et les laisser sur place (les arbres appartiennent aux propriétaires).

L'entreprise travaillant chez vous pour Enedis :

TRENNI



NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES


Le nouveau réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne dont la mise en place progressive vise à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des particuliers (notamment en matière de fiscalité), ainsi que les attentes des collectivités locales en améliorant fortement le niveau du conseil proposé.

Des réorganisations seront mise en œuvre **dés le 1^{er} janvier 2021**.

Le transfert des missions de l'assiette et du recouvrement des impôts des particuliers (impôts sur le revenu, taxe d'habitation taxe foncière) rattaché à **Saint-Capraise-de-Lalinde** est désormais le bureau de **Bergerac**.

PAIEMENT DE PROXIMITÉ FINANCES PUBLIQUES

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Points de paiement les plus proches :

TABAC PECHE LALINDE
3 Place de la République
24150 LALINDE
07H30-12H15/14H15-19H00
Sauf le lundi AM et le dimanche



La liste des buralistes partenaires agréés est disponible auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site

impts.gouv.fr/portail/paiement-proximite

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



4 AIDES DÉPARTEMENTALES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Le Département de la Dordogne a voté **4 nouvelles aides en faveur des propriétaires occupants modestes** et très modestes, sous le plafond de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et **des propriétaires bailleurs** louant leur logement.

Une enveloppe de 1M € est affectée à ces nouvelles orientations.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département et de l'ANAH.

Pour tout complément d'information :

<http://habitat.dordogne.fr/mon-logement/les-aides-aux-travaux>

UDAF DORDOGNE « POINT CONSEIL BUDGET » : UNIS POUR LES FAMILLES

Qui sont-ils ?

L'Union départementale des associations familiales de la Dordogne propose un service de conseil budgétaire. Son action est désormais labellisée par l'État « Point Conseil Budget ».

Reconnue d'utilité publique, association de consommateurs, l'Udaf est également officielle de la défense des intérêts des 120 000 familles du département.

Méthode :

Via des entretiens en face à face, ou à distance quand ce n'est pas possible, votre conseiller répond à vos questions, identifie les aides dont vous pouvez bénéficier.

L'Udaf propose également :

- Microcrédit personnel,
- Action éducative et budgétaire
- Permanences dans les points infos Familles de la CAF24
- Lutte contre le surendettement
- Aide aux tuteurs familiaux

Demande de renseignements ou prise de rendez-vous :

Tél : 05 53 06 41 11

Mail : pcb@udaf24.fr

Site internet : www.udaf24.fr

Permanences :

UFB – 1-3 place Bellegarde - 24100 Bergerac
Tous les lundis de 10h à 12h et de 14h à 16h30
Tous mes mercredis de 14h à 16h30

PERCEVOIR LE RSA TOUT EN TRAVAILLANT

Percevoir le RSA tout en travaillant c'est possible

- Vous êtes allocataire du RSA
- Vous êtes domicilié en Dordogne
- Vous souhaitez travailler en tant que saisonnier dans les domaines du tourisme ou de l'agriculture, dans un service d'aide à domicile ou effectuer une mission dans le cadre des clauses d'insertion.

Pour tout renseignement, contactez le service
GESTION DE L'ALLOCATION RSA
Conseil départemental de la Dordogne
DGASP – Pôle RSA-LCE
Cité administrative Bugeaud
Bât. D – CS 70010 - 24016 Périgueux Cedex
Tél : 05 53 02 28 04 (à partir de 13h30)
Mail : service-allocationsRSA@dordogne.fr

INFO MSA SERVICES

Insertion professionnelle, protection des personnes, protection sociale, santé et prévoyance, services aux séniors, ...

Vous trouverez ci-dessous le lien du site internet de la MSA
Services Périgord-Agenais.
<https://msa-services-pa.fr/>
Ou : 1 Rue Tapie - 47000 AGEN
Tél : 05.53.67.77.44

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Pour rappel :
Le brûlage est interdit
du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2021

LA CARTE GRISE

Du nouveau pour les démarches
à propos de la carte grise
(certificat d'immatriculation)

Les démarches ne se font
plus en mairie

MAIS un simple clic suffit !

- Je fais mes démarches en ligne
<https://demarchescartegrise.com>



BUS DU JEUDI

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.
Départ : devant la salle des fêtes 9h30
Retour : 11h45 (Départ de Lalinde 11h30)

CAR RÉGIONAUX : LIGNE 05

LMmJV = du lundi au vendredi

m = mercredi

S = samedi

D et JF = dimanche et jours fériés

**Beaumontois / Lalinde → Bergerac
Saint-Capraise-de Lalinde
(Période Scolaire)**

Place du Bicentenaire

LMmJV → 07:04

Mm → 13:19

S → 09:23 et 12:53

D et JF → 11:23 et 15:43

(Vacances scolaires)

LMmJV → 07:23

M → 13:19

S → 9:23 et 12:53

D et JF → 11:23 et 15:43

**Bergerac → Beaumontois / Lalinde
Saint-Capraise-de-Lalinde
(Période Scolaire)**

Place du Bicentenaire

m → 12:39 – 13:54 – 18:44

LMJV → 17:39 – 18:39

S → 13:34 – 17:49

D et JF → 17:04 – 19:19

(Vacances Scolaires)

LMmJV → 18:39

S → 13:34 – 17:49

D et JF → 17:04 – 19: – 19:19

Horaires et réservations

Réserver la veille de votre déplacement
avant 17h pour un transport

Du mardi au vendredi et jusqu'à vendredi
17h pour un transport le week-end

Et le lundi

Réservations au : 0970 870 870

(Appel non surtaxé)



NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (Informations confidentielles)
- récupérer le calendrier du ramassage des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante :
mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr

DON DE SANG À SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

Vous avez été nombreux à vous manifester le jeudi 18 Février 2021 pour la collecte de sang qui a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Capraise-de-Lalinde.

70 donneurs se sont présentés dont 5 nouveaux, ce qui est vraiment bien. Tous les donneurs qui avaient pris rendez-vous sont venus, et nous en avons eu 4 qui se sont présentés sans rendez-vous.

Vu le taux de réussite, une nouvelle collecte de don de sang est organisée le **jeudi 20 mai de 9h30 à 13h30 à la Salle des Fêtes.**

Merci à tous.



EFS.
Bien plus que
le DON DE SANG.



DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

MARS BLEU : La Nouvelle-Aquitaine se mobilise pour promouvoir le dépistage organisé du cancer colorectal

« Qu'attendons-nous pour réaliser un test simple et rapide qui peut nous sauver la vie ? »

Si vous avez entre 50 et 74 ans, demandez le test à votre médecin ! Le cancer colorectal est le 3ème cancer le plus fréquent et reste le 2ème cancer le plus meurtrier aujourd'hui en France.

Ce dépistage est encore trop peu réalisé en France et dans notre région.

Pourtant, s'il est détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10 ?

La prévention et le dépistage sont actuellement les armes les plus efficaces contre les cancers les plus répandus ! Alors pourquoi attendre !

Le dépistage organisé s'adresse aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans ne présentant pas de symptômes ni de facteurs de risque (NB : une coloscopie est recommandée pour les personnes symptomatiques ou présentant des antécédents)

Le test proposé est un test immunologique de recherche de sang dans les selles.

Est très simple, rapide et efficace, à faire chez soi tous les 2 ans.

Il s'agit d'un prélèvement de selles à renvoyer par la poste grâce à une enveloppe retour.

L'analyse est effectuée par un laboratoire unique qui reçoit l'ensemble des tests.

Le test de dépistage est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais

Pour plus d'infos
Dépistage des Cancers
Centre de Coordination Nouvelle-Aquitaine
Contact : Vanessa RICHIER : 05 53 07 79 39
(Médecin Coordonnateur Territorial
v.richier@depistagecancer-na.fr
Katy SAVIGNAC – 07 88 21 82 19 (Chargée de Santé publique)
k.savignac@depistagecancer-na.fr

COMMUNICATION DU BAFA (pendant les vacances d'avril) avec les Francas de Dordogne.

Session de formation générale d'animateur

Du 10 au 17 avril 2021



Bénéficiez d'une remise de 60€ en faisant tout votre parcours BAFA aux Francas (remise applicable sur les stages en internat)

Internat: 575 €
Sans hébergement: 475 €
Payable en plusieurs fois

Dossier d'inscription à remplir et à renvoyer à l'Association départementale des Francas de Dordogne.



Formation Générale d'Animateur

A Montrem
10 au 17 avril 2021

En internat : 575 €
Sans hébergement : 475 €

Contact Francas de Dordogne :

05 53 53 50 43

administration.francas24@orange.fr



Association départementale des Francas de Dordogne

18 rue du Clos Chassaing
24000 PERIGUEUX

Pour toutes informations complémentaires

05 53 53 50 43

administration.francas24@orange.fr

Session d'approfondissement :

Activités autour de
l'environnement

Du 10 au 15 avril 2021



Bénéficiez d'une remise de 60€ en faisant tout votre parcours BAFA aux Francas (remise applicable sur les stages en internat)

Internat: 475 €
Sans hébergement: 400 €
Payable en plusieurs fois

Dossier d'inscription à remplir et à renvoyer à l'Association départementale des Francas de Dordogne.



Session d'approfondissement
Activités autour de l'environnement

A Montrem
10 au 15 Avril 2021

En internat : 475 €
Sans hébergement : 400 €

Contact Francas de Dordogne :

05 53 53 50 43

administration.francas24@orange.fr



Association départementale des Francas de Dordogne

18 rue du Clos Chassaing
24000 PERIGUEUX

Pour toutes informations complémentaires

05 53 53 50 43

administration.francas24@orange.fr

Session de formation générale d'animateur

Du 12 au 16 avril

Et du 19 au 21 avril



Les horaires :
De 8h30 à 12h30
Et de 13h30 à 17h30

En externat: 345€
Payable en plusieurs fois
Pensez à votre pique nique !

Dossier d'inscription à remplir et à renvoyer à l'Association départementale des Francas de Dordogne.



Formation Générale d'Animateur
Ouvert à tous - de 17 à 77 ans

A Bouniagues
Du 12 au 16 avril
et du 19 au 21 avril 2021

En externat : 345 €

Contact Francas de Dordogne :

05 53 53 50 43

administration.francas24@orange.fr



Association départementale des Francas de Dordogne

18 rue du Clos Chassaing
24000 PERIGUEUX

Pour toutes informations complémentaires

05 53 53 50 43

administration.francas24@orange.fr

ACTIONS JEUNES EN MILIEU RURAL



Actions Jeunes en Milieu Rural

propose à vos enfants de 0 à 3 ans des séances d'

Éveil Musical



Avec l'intervention de Ti'Moun Zik

1^{er} groupe de 9h30 à 10h15

2^{ème} groupe de 10h30 à 11h15

Au centre de loisirs de LALINDE : avenue du Général Leclerc

2021 **Lundi 15 mars**

Lundi 26 avril

Lundi 17 mai

Lundi 14 juin

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RPE « Bastides et Vallées »

24 rue de Leycaut

24150 LALINDE

05 53 27 83 96

ram.lalinde@ccbdp.fr



Adhésion à l'AJMR : 10€ / famille et par année scolaire

AIMR, MAISON GEOFFRE, 1 Place du 8 mai, 24150 LALINDE, aimr.lalinde@gmail.com TEL : 06 72 63 23 04
Association loi 1901, agréée CAF et jeunesse et sport N° de SIRET : 449 917 988 00015.

LES ANIMAUX ET LES LIEUX PUBLICS



Les animaux doivent être tenus en laisse dans les lieux publics.



ATELIER DES COULEURS

latelier.dcouleurs@gmail.com

Nos activités picturales sont toujours, hélas en sommeil.

Toutefois, nous nous voulons optimistes et espérons pouvoir vous accueillir à notre prochaine exposition du 5 au 21 juin 2021 si les conditions sanitaires nous le permettent.

Les contacts avec nos adhérents via les réseaux sociaux sont maintenus, pour échanger et conseiller sur les travaux effectués à la maison.

Nous sommes vraiment impatients de ce retour à la normale, de retrouver toutes nos couleurs mais la prudence s'impose.

Prenez soin de vous et de vos proches, protégez-vous.

A bientôt.

La Présidente, Viviane VALÉRIE

LES JOYEUX GABARDIERS

Malgré toute notre bonne volonté, rien ne peut être envisagé avec certitude pour notre distraction.

Nous devons nous tenir à l'abri et masqués comme il nous a été indiqué.

Soyons donc respectueux des autres pour notre propre avenir, mais dès que ce sera possible, nous reprendrons nos sorties et récréations, c'est bien notre intention.

Pensées affectueuses et bises à tous.

Eliane Duponteil

AAPPMA (Association de pêche)

Après une année complètement déstructurée suite à la pandémie, l'AAPPMA a le plaisir de vous annoncer la mise en fonction d'un nouveau garde pêche **Mr Philippe Gonzalez (arrêté préfectoral n° 20153 du 06/05/2020)**. Nous le félicitons et lui souhaitons la bienvenue dans ces nouvelles fonctions de première utilité.

Un nettoyage des berges de la Dordogne va être programmé prochainement du lavoir au trou du chay. Il n'est pas possible pour le moment de prévoir la tenue de concours de pêche.

La demande d'aide pour empoissonnement du canal auprès du « Syndicat du Canal de Lalinde » s'est soldé par une fin de non recevoir. Nous continuerons toutefois les lâchers en fonction de l'état de nos finances.



Les RIVES D'ART de Limeuil

Chers amis artistes bonjour,

L'association RIVES D'ART de Limeuil gère depuis 6 ans une salle d'exposition située au Château des Jardins Panoramiques de Limeuil.

Cette salle est à disposition de mai à septembre, par période de 15 jours (avec 2 week-ends). Exceptionnellement pour des raisons de COVID nous commencerons la 2^{ème} quinzaine de juin.

L'accès à cette salle est libre et gratuit.

Les artistes peuvent se réunir s'ils le souhaitent en exposant à plusieurs, par exemple sculptures et peintures.

Limeuil est un village classé parmi les plus beaux villages de France. C'est le point de confluence de la Dordogne et de la Vézère. Des artistes et des artisans y sont installés. Ainsi nous avons quatre peintres, deux potières, un verrier, un tresseur de paille, des bijoux, un artisanat africain... et Les Jardins Panoramiques qui attirent de très nombreux touristes.

Nous vous joignons des photos de la salle et un dossier de candidature expliquant les modalités. Ces renseignements sont à nous envoyer au plus vite par courriel : associationrivesdartlimeuil@orange.fr

ou à l'adresse suivante : ASSOCIATION RIVES D'ART - MAIRIE - RUE DU PORT - 24510 LIMEUIL

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Laurence RECORBET
06 75 71 9 23

Hélène MERINO
06 26 16 13 28

A.S.P.E.C.

Nous vous proposons dans chaque numéro des « Nouvelles Capraisiennes », un bref exposé sur les différents édifices de notre commune. Après l'école, aujourd'hui l'église.

La construction de l'église, que certains datent du X^{ème} siècle a créé une paroisse qui s'est donnée comme patron, Caprais, saint martyr agenais.

« SANCTUS CAPRASIVS », première appellation de notre paroisse est mentionnée sur le premier pouillé du diocèse datant du XIII^{ème} siècle.

Cette nouvelle paroisse dépendant de la châtellenie de Clérans est appelée « SAINT CAPRAIS DE CLERANS »..

En 1795, une nouvelle unité territoriale est créée, le canton, et, SAINT CAPRAIS DE CLERANS devient « SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE », Lalinde étant le chef-lieu du canton.

Les descriptifs et plans de l'édifice tel qu'il fut à son origine sont inexistantes.

En 1688, une visite canonique du diocèse de Périgueux, fait état d'un sanctuaire « vouté, pavé, non vitré, cimetière fermé, murailles renversées ». L'église est dans un état misérable, et pourtant en 1626 « la paroisse n'était pas sans ressources, mais le plus clair des bénéficiers ecclésiastiques allaient aux gros décimateurs, presque tous étrangers et qui se préoccupaient plus du bon rendement des dîmes que de l'état lamentable des lieux de culte ».

Le 17 septembre 1846, Léo Drouyn, dessinateur, graveur et archéologue bordelais visite Saint-Capraise et exécute « une planche regroupant plusieurs dessins dont un dessin très léger de l'église, départ de voûte, chapiteau historié, colonne avec base et chapiteau ». Sur ce dessin nous remarquons qu'il n'y a pas de clocher, mais « la porte des morts », lien entre le monde des morts (car le cimetière entourait l'église) et celui des vivants, est bien visible.

En 1880, à la demande des Capraisiens, l'architecte, Adrien Biras, propose un plan d'agrandissement. Dans son exposé, il précise que l'église était « un vaisseau vouté en berceau partagé par un mur d'un mètre d'épaisseur qui supportait l'ancien clocher ».

Des travaux d'importance seront effectués. C'est ainsi qu'entre 1846 et 1880 le chœur de forme carrée sera allongé et terminé par une abside en « cul de four » et l'église sera dotée d'un « clocher-mur » à deux baies campanaires.

En 1883 une sacristie, entourée d'une grille, sera construite côté sud, c'est à dire, côté rue.

Le cimetière autour de l'église sera désaffecté, et à partir de 1891, il n'y aura plus d'inhumations.

En 1981, suite à l'élargissement de la route dans la traversée du bourg, la sacristie sera démolie et reconstruite à l'identique, côté nord.

En 2003, l'ASPEC a alerté les autorités municipales et l'architecte des Bâtiments de France sur la dangerosité que présentaient les fissures au niveau du mur-clocher.

En 2005-2006, d'importants travaux ont été réalisés : consolidation des murs et du clocher, ouverture de la « porte des morts », « remise à neuf » de l'intérieur y compris toilettage de toutes les statues et tableau, pose de vitraux sur les ouvertures des façades et mise en place d'un vitrail représentant Saint Caprais.

Notre petite église, modeste certes, mais belle dans sa modestie, était digne d'être sauvée et préservée.

D'autres bâtiments n'ont pas connu le même sort et ont été démolis pour satisfaire à un urbanisme qui, d'année en année change la physionomie, l'âme de nos bourgs et villages.

« Ce Patrimoine national et populaire doit partout être conservé, quoiqu'il arrive. C'est par lui que se reflète la personnalité propre de nos Régions de France, de nos villes anciennes et de nos bourgs. Un monument dégagé, entretenu et bien mis en valeur, vaut toute la science livresque, toutes les dissertations possibles et imaginables. Même plus, il est le passé parmi nous...en livre d'images » (extrait de « Nos villes menacées » par Raymond Joudoux dans la revue Lemouzy de janvier 1964). Pour ce qui nous concerne, inspirons nous de ces propos et pensons au peu qui nous reste de notre village, ancien village ; quelques vestiges méritent d'être sauvegardés, sans oublier notre environnement global paysager.

LA GABARE DE SAINT-CAPRAISE

L'idée de construire une gabare à Saint-Capraise est née au bord du bassin lors d'un vide-grenier. Yan Laborie, assistant de conservation au Musée de la Batellerie de Bergerac ironise : Saint-Capraise, village batelier si dynamique est devenu un cimetière de bateaux ! En 1997, la municipalité a dégagé au bulldozer les restes du Jean-Georgette et de son allège. Aujourd'hui le Merlandou, en triste état ne peut être réparé. Parmi ses interlocuteurs se trouvent plusieurs conseillers municipaux. Fatalisme chez les uns : le temps des gabares est révolu... optimisme chez les autres : et pourquoi n'en construirait-on pas une à Saint-Capraise ?

Voici donc, pas à pas, l'histoire de cette gabare. Pour l'écrire, les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal de Saint-Capraise de 2001 à nos jours ont tous été dépouillés. Un riche fichier photo (1,85 Go de 2001 à 2013) a aussi été utilisé. Enfin, une presse abondante a complété les recherches.

Une idée qui fédère la nouvelle Municipalité

L'idée fait son chemin et l'année suivante, pour les élections municipales, la liste du maire sortant propose dans sa profession de foi la construction d'une gabare. Elue dans son ensemble dès le premier tour, en mars 2001, l'équipe se met en place, chaque adjoint présidant une commission. Le 01 avril 2001, la « Commission habitat » devenue en mai « Commission patrimoine » dresse le catalogue des objectifs qu'elle envisage de mener à terme parmi lesquels la reconstruction d'une gabare. Le 03 mai suivant, cette commission organise une réunion de tous les conseillers municipaux et invite Yan Laborie pour étudier la faisabilité du projet dont le coût est estimé à 500 000 f. Le 19 juillet suivant, le maire présente un rapport établi par le SIVU baptisé « Valorisation touristique du canal de Lalinde ». Il indique que, « même si priorité est donnée au pédestre, la construction de la gabare peut être incluse dans ce projet. »

Un article de presse¹ titre déjà : *Un « Merlandou II » en projet et explique que après Creysse puis Bergerac, c'est au tour de Saint-Capraise-de-Lalinde de renouer avec son passé lié à la rivière Espérance. La commune envisage la construction d'une nouvelle gabare.*

Philippe Gonzales est chargé d'établir un plan de financement et F. Gontier de prendre contact avec Yan Laborie. La réunion a lieu le 13 octobre 2001 à Beaulieu, où Philippe Boursier charpentier de navire est en train de terminer un coureau. L'idée de se lancer sur un nouveau chantier à Saint-Capraise le séduit. Il signale qu'il sera disponible en 2003-2004 et qu'il faut dès à présent se préoccuper de l'achat du bois de chêne afin qu'il ait le temps de sécher. Le montage financier commence à prendre tournure, le député Daniel Garrigue propose d'entreprendre une démarche auprès



d'un ministre, culture ou tourisme. Le Conseil général accepte de mettre la main à la poche, la partie autofinancement se ferait sur deux exercices. Toutes ces démarches emportent, le 19 octobre 2001, l'adhésion du Conseil municipal,

la prochaine étape étant l'établissement d'un plan afin d'établir un devis précis. L'opération sera alors définitivement validée aux vues des subventions obtenues. Le 5 décembre, une réunion a lieu avec des responsables de la scierie Lacoste de Molières. Ils se déclarent capable d'assurer le travail y compris les découpes les plus délicates. Le 22 décembre, une vidéo « Construction d'un courpet » est projetée à un groupe d'agriculture et de sylviculteurs de la commune et 16 d'entre eux² décident de faire cadeau d'un ou deux chênes pour la construction de la gabare. Le 19 janvier 2002, les arbres sont sélectionnés³ et abattus en février.

Divisions autour du projet

Le malaise qui s'était installé à l'occasion de l'élection du Maire (8 voix pour, 7 abstentions) ne s'est jamais dissipé. Le vote du budget met à jour bien des tensions. Le 19 avril 2002, des réserves sont émises sur le financement de la gabare, certains conseillers craignant que son coût financier ampute la marge de manœuvre des autres commissions. Le maire, partisan de ce projet, s'étonne que l'on revienne dessus alors qu'il « faisait parti du programme électoral et (...) le Conseil était d'accord ». Laurent Péréa et Philippe Gonzalez objectent qu'il s'agit d'« un accord de principe pour lancer l'étude mais qu'une décision de la municipalité interviendrait une fois le plan de financement fait ». Le débat s'envenime et tout devient prétexte à critique. Maladresse des uns, exaspération des autres, certains s'emportent et reprochent au Maire le manque de rigueur de sa gestion. Il est alors proposé de voter le budget à la ligne. Par 10 voix contre 2 (et 2 abstentions) cette mesure contraignante est adoptée. Le projet gabare ne va pas sortir indemne de cette tempête.

1 - L'Écho Dordogne du 30 juillet 2001

2 - MM. Bacquet, Bleuse, Borderie, Jean Camaret, Gilles Camaret, Pierrot Camaret, Capdeville, Cocula, André Delmas, Jacques Delmas, Maurice Delmas, Duvert, Frédéric Gontier, Gérard Gontier, Neyrac et Serre

3 - Le 28 janvier, Sud-Ouest publie une photo sous-titrée *Philippe Boursier et Yan Laborie sont venus choisir les arbres. Le Démocrate du 1^{er} février titre Une nouvelle gabare ? et précise Après Argentat, Beaulieu, Creysse ou Bergerac, c'est au tour de Saint-Capraise d'envisager la construction d'une nouvelle gabare.*

Avant l'ouverture de la séance suivante le maire apporte des réponses aux questions posées lors des deux réunions précédentes. En ce qui concerne la gabare, la Sous-préfecture a autorisé à scinder l'opération en deux parties : fournitures et prestation de services. Il concède que l'opération ne sera définitivement validée qu'au vu des subventions obtenues. Fort de cette assurance, le Conseil municipal demande de mettre en œuvre le chantier sous réserve que le projet atteigne 40 % de subvention.

A la recherche des subventions

Le 12 août 2002, le maire revient sur cette décision et pose la question : le marché de « l'opération gabare » peut-il être lancé ? Il souligne que les subventions n'ont pas encore été accordées, que pour que le marché puisse être passé, il faut qu'il soit inscrit préalablement au budget et que la décision de la délibération du 19 octobre 2001 précise que la validation ne serait définitive que lorsque les subventions seraient obtenues... Un tel changement d'attitude de la part de quelqu'un qui soutenait l'initiative, quatre mois, plus tôt stupéfie le Conseil et un débat s'instaure, houleux pour la plus grande joie des spectateurs qui assistent, ravis, au lâchage du maire. Le vote a lieu, trois élus s'abstiennent, neuf votent pour et seul le maire vote contre. Le projet est ainsi définitivement adopté.

Le 23 octobre 2002, la commission patrimoine dresse le bilan de l'action menée. Au niveau financier l'opération s'appuie avant tout sur la Mairie. Les autres engagements de subvention seront sujets au vote du budget 2003. La question du maître d'œuvre est aussi abordée : la SEMIPER, précédemment pressentie, est écartée et la collaboration de Yan Laborie est proposée sous la forme d'une mise à disposition, à titre gratuit, par la mairie de Bergerac. La procédure proposée est ensuite détaillée. Elle recueille treize voix et l'abstention du maire. Une maquette financière baptisée « Projet de site d'animation touristique de la navigation fluviale » est alors étudiée. Le Conseil municipal suivant voit se préciser les offres de subventions du Conseil général, du Conseil régional et du Pays du Grand Bergeracois.

Le 11 avril 2003 se tient une réunion de travail capitale à laquelle participent J C Laval, le maire, L Péréa, G. Camaret et F. Gontier, adjoints, G. Destan et E. Duponteil, conseillers municipaux. Ils ont invité M.M. D. Debaye, Directeur du comité Départemental du Tourisme (représenté par M. Defarge), G. Gougeaud, chef du service Mission Programmation et Gestion des Fonds Européens, A. Goustat, Président du syndicat intercommunal du canal de Lalinde, F-Ch Gravier, Chef du service Culture, Education Sport et Tourisme, Préfecture de la Dordogne, G. Honorat, chef du service tourisme au Conseil général de la Dordogne (représenté par N. Girol), Y Huon, Directeur du Pays du Grand Bergeracois, Y. Laborie, Musée de la batellerie de Bergerac, F. Moinot, Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne (EPIDOR) et I. Prévost direction régionale du tourisme. Après plus de deux heures d'entretien, de questions et de propositions, la viabilité de l'opération est définitivement adoptée.

Le 18 avril, un plan de financement est dressé. Le maire réaffirme ses doutes en donnant lecture d'une lettre du Préfet proposant un audit sur le projet. Il sait qu'une pétition circule. Elle tombe sur son bureau le 10 juin : elle est à l'initiative de l'ASPEC⁴, association loi 1901 née au lendemain des Municipales du 11 mars 2001 (JO du 21 juillet 2001), animée par les époux Dessagne (Jean est président et Jacqueline, secrétaire). Cette pétition, qui recueille près de 240 signatures conclut : *nous tenons à exprimer notre opposition au projet de construction d'une gabare qui représente une dépense considérable, dans un premier temps pour sa construction et dans un deuxième temps, encore une dépense certainement importante pour son exploitation et son entretien.*

Cet ouvrage n'a pas pour but de juger ces arguments. Ils existent. En revanche, cette pétition eut comme effet imprévisible, on le verra par la suite, de souder les membres du Conseil.

Le chantier est lancé

Le projet suit donc son cours : trois candidats ont répondu à l'appel à candidature passé au BOAMP et la commission d'appel d'offre a choisi l'entreprise Boursier de Denée. Le 6 juin, la mairie de Bergerac met Yan Laborie à la disposition de Saint-Capraise pour suivre le déroulement des travaux. Le 2 juillet, la commission patrimoine examine le dossier construction évalué à 68 640 euros HT. Le 11 juillet, le Conseil municipal unanime autorise le maire à signer les pièces du marché. Le chantier est désormais lancé.

Le 19 septembre 2003, ce chantier est inauguré en présence des principaux financiers, Philippe Dorthe (Conseil général), Michel Suchod (Conseiller général), ainsi que d'élus et de nombreuses personnalités. La presse⁵ titre « *Bientôt un nouveau courau* » et commente « *C'est Philippe Dorthe, conseiller régional d'Aquitaine délégué au tourisme fluvial, qui a coupé le ruban symbolique avant de s'entretenir longuement avec Philippe Boursier, charpentier de bateau, qui lui a expliqué les différentes étapes de la réalisation du projet* ».

Les mois passent et le chantier avance avec régularité : lorsque l'hiver arrive, la sole (plancher) est terminée. Au printemps, il faut trouver le bois pour les « courbes », ces pièces en forme d'équerre qui permettent de fixer les bords à la sole. A l'été, toutes les membrures sont en place et Philippe Boursier plie les bordées en les faisant chauffer. Parmi les nombreux visiteurs, on voit arriver un jour d'août Pierre Arnouil, dont la famille possédait l'entreprise de chantier naval de l'île de La Pelouse. Un nouvel hiver passe et, au printemps 2005, le courau est presque terminé.

Le 15 avril, le maire propose d'installer un moteur. Cette proposition est surprenante de la part d'une personne réservée sur le projet, mais elle a le mérite de lever une incertitude qui planait sur les décisions du conseil. Certains ne voyaient dans la construction de cette gabare que la restitution d'un élément patrimonial. D'autres souhaitaient la faire naviguer en transportant des passagers. De plus, elle prête le flanc aux critiques : pourquoi motoriser cette

4 - Ce sigle peut prêter à confusion car il est déposé depuis 1971 par l'Association pour la Préservation et l'Etude de la Contamination (ASPEC).

5 - Hebdomadaire *Le Démocrate Indépendant* du 26 septembre 2003.

embarcation qui est « prisonnière » du bassin, coincée entre un pont et une passerelle ? De façon surprenante, l'unanimité des présents émet un avis favorable. A ce moment là, la charpente est en voie d'achèvement et le 6 avril dernier, M. Poulet, expert, donne des indications sur l'aménagement de la gabare.

Le 27 mai 2005, le Maire est désigné responsable du marché de motorisation qui sera confié, cinq mois plus tard à l'entreprise Roland Marine de Bègles. Entre-temps, la gabare est invitée au festival de Loire qui a lieu à Orléans en septembre 2005. Ce prestigieux rassemblement regroupe la fine fleur de ce qui flotte sur la Loire et les fleuves alentours. C'est la consécration pour une embarcation de participer à un tel événement. Il est précisé que le transport et le grutage sont à la charge de l'exposant. Le fait que le courau, qui n'est pas encore terminé soit déjà remarqué pour cette importante manifestation est flatteur et il faut trouver en hâte un nom à la gabare. Au tout début, par commodité, la gabare avait été officieusement baptisée « Merlandou II » par référence au courau de Beney stationné au bassin de Saint-Capraise. Plus tard, un « Jean-Georgette II » avait été évoqué. Lors d'une réunion, Philippe Delpit avait récusé ces deux noms et on s'était alors orienté vers un « Henri Gonthier » du nom de ce Capraisien, dernier batelier de la Dordogne⁶. C'est le sens de la proposition du Maire, que le CM accepte sous réserve de l'accord de la famille.

Mise à l'eau

Le 19 aout 2005 a lieu le moment tant attendu de la mise à l'eau. Deux grues soulèvent le « Henri Gonthier » et le posent délicatement dans l'eau du bassin. Philippe Boursier saute à bord pour constater, rassuré, qu'il n'y a que quelques mini fuites. Le chantier se poursuit désormais sur l'embarcation à laquelle il ne reste plus qu'un mois jour pour jour avant le départ pour Orléans. Le 19 septembre, deux grues placent la gabare sur une immense remorque que deux motards de la gendarmerie viennent escorter. C'est alors que s'établi un conciliabule ente ceux-

ci et le conducteur du poids lourd : les dimensions « hors air » c'est-à-dire de la sole jusqu'à la partie la plus haute données à la Préfecture sont incompatibles avec la hauteur des ouvrages d'arts franchis. « Peut-on scier les jumelles ? » demande-t-on à Philippe Boursier qui frôle l'arrêt cardiaque... il est hors de question de toucher à ces deux pièces maîtresse qui permettent de lever et d'abaisser le mât. « Henri Gonthier » rejoint donc son bassin sous les sourires narquois de ceux qui n'ont pas digéré que la gabare ait été malgré tout réalisée.

Mais ce n'est que partie remise. Le coureau est à nouveau invité, en 2007, au Festival de Loire et il est chargé pour de bon sur un semi-remorque qui l'amène à Orléans. Amarré au quai des « bateaux de Dordogne » il retrouve deux courpets de haute Dordogne, l'« Artense » et « l'Argentat ». A cette occasion, une plaquette a été réalisée « De l'enquête historique à la reconstitution » qui relate l'histoire et la construction de la gabare. La couverture médiatique locale comme nationale est flatteuse pour le « Henri Gonthier » et c'est fort de cette nouvelle légitimité qu'il regagne son port d'attache.

La nouvelle municipalité élue en mars 2008 confère enfin au « Henri Gonthier » la légitimité jusque là refusé. Le 13 juin, le nouveau maire propose une inauguration officielle. Elle a lieu le 18 juillet avec une réunion publique d'information sur le projet, à la salle des fêtes. La cérémonie a lieu sur le bassin, suivie d'un apéritif dinatoire. Dans la nuit un spectacle organisé par le théâtre de La Gargouille embrase le bassin au moment ou le « Henri Gonthier » surgit du brouillard aux accords de la musique du film « 1492, la conquête du paradis » de Vangelis.

A compter de ce jour, le « Henri Gonthier » s'installe de plein pied dans la vie locale. On le trouve sur les cartes postales, sur les enveloppes, sur des fonds d'affiches. Des écoles viennent le visiter, des mariages prennent la pose... Un deuxième défi attend la gabare : naviguer sur le canal et, pourquoi pas atteindre un jour Lalinde Mauzac et Trémolat ?

6 - Commission Patrimoine, compte-rendu du 22 décembre 2001.

L'AILLET DES CHASSEURS : 20 ANS DÉJÀ !

Chaque année, la saison terminée, les chasseurs se retrouvaient autour de barbecue de sangliers ou de chevreuils. Le 1^{er} mai était consacré à la préparation de la traditionnelle omelette à l'aillet. Cette année-là, en 2001, cédant à la pression amicale des familles et des copains, l'ACCA a installé une tente aux Mérilles et proposé, pour la première fois, un repas autour de l'omelette à l'aillet. C'était il y a exactement 20 ans.

La tradition s'est maintenue depuis, à la cabane de chasse, au foyer municipal ou ailleurs.

Cette année, avec la crise sanitaire, pas question de repas pris en commun. C'est pourquoi l'équipe des cuistots se mettra en place à la salle des fêtes à partir de 10heures pour proposer, comme l'année dernière des parts d'omelette à emporter.



**La part d'omelette est à 3 euros.
Le supplément de frites, à 2 euros.
Les réservations seront à faire auprès
du Président, Philippe (06.23.31.88.07)
à partir du lundi 27 avril.**

LE DIMANCHE 13 JUIN 2021 RANDO CYCLO SPECTACLE



Le principe de cette proposition artistique est de mettre en valeur la beauté d'un lieu comme décor naturel.

L'échappée à vélo en Pays Lindois

Envie de vous évader en plein cœur de la nature périgourdine ? Venez en **Pays Lindois** et profitez d'une Echappée à vélo, d'une boucle à bicyclette, festive et conviviale, pour

partir à la découverte des trésors de notre beau territoire.

L'échappées à vélo n'est pas une simple boucle cyclable, elle est bien plus que ça.

C'est une **multitude d'activités** qui vous attend au gré de votre parcours : spectacles, animations, pique-niques, concerts... Il y en a pour tous les



goûts et aussi pour tous les niveaux, que vous soyez un spécialiste du guidon ou un vrai pantouflard !

Alors, qu'attendez-vous ? Choisissez votre boucle cyclo-touristique et découvrez les coins phares de nos deux communes.

Pédalez de spectacle en spectacle à la Rando Cyclo Spectacle

Le dimanche 13 Juin 2021, en famille ou entre amis, rendez-vous au Bassin du Canal de Saint Capraise de Lalinde pour le départ festif de la « **Rando Cyclo Spectacle** ».

Cette échappée à vélo, organisé par les municipalités de Saint-Capraise-de-Lalinde, de Lanquais et le Comité des Fêtes de Saint-



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr



Capraise, a pour vocation de vous placer au centre de votre balade. Tels des **vélos spectateurs**, au gré de vos étapes, vous découvrirez des saynètes toutes droites sortis de l'imaginaire d'auteurs contemporains, créées autour d'une thématique commune et interprétées par des comédiens professionnels remarquables.

Cirque, acrobaties, opéra, marionnettes, mimes, clowns... La Rando Cycle Spectacle ne finira pas de vous surprendre avec ces spectacles vivants ouverts à tous !

À la fois drôle et poétique, parfois déroutant, ce **voyage artistique d'une dizaine de kms** vous invitera à un périple au cœur des émotions. Votre bicyclette sera votre meilleure amie pour ce voyage de séquence en séquence, de spectacle en spectacle.

Cette 1^{ère} édition sera marquée, par la poésie des décors et la découverte de petits bijoux de nos communes de Saint Capraise de Lalinde et de Lanquais. La volonté de cette Rando Cyclo Spectacle ? Associer **les forces de la nature de notre territoire à la création artistique.**

Votre échappée à vélo se terminera par un accueil festif, musical et gourmand pour prolonger ce moment dans la convivialité et la bonne humeur, le tout dans un esprit guinguette.



**Rendez-vous le Dimanche 13 Juin 2021
pour cette 1^{ère} édition de la Rando Cyclo Spectacle
en Pays Lindois!**

Quelques liens de présentation
de la RandoCyclo Spectacle
https://youtu.be/ZnY7O_Ccopw
<https://youtu.be/bit0Rck8Dh0>

DON DE SANG

La collecte de sang qui était initialement prévue le **JEUDI 20 MAI à LALINDE de 9h30 à 13h30**, se déroulera finalement à la Salle des Fêtes de ST CAPRAISE DE LALINDE. Nous vous attendons nombreux car cette période est toujours très difficile et les besoins en sang toujours constants. Les jours fériés de ce mois de mai, réduit le nombre de collecte et le nombre de donateurs potentiels (Week-end prolongés). Au nom des malades MERCI

Horaires d'ouverture de la Mairie (Sauf périodes de congés)



Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée au public	14h00 à 18h00
Mardi	08 00 - 12h00	14h00 à 18h00
Mercredi	08h00 - 12h00	Fermé
Jeudi	08 00 - 12h00	14h00 à 18h00
Vendredi	08h00 - 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	09h00 - 12h00	Fermé



Horaires d'ouverture de la Poste à partir du 02/11/2020 (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h30	Fermé
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	13h30 - 17h30



MESSE
Messe à l'église
de Saint-Capraise-de Lalinde
Samedi 17 Avril 2021 à 16h00



Pharmacies de gardes

Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 01 Avril 2021 au 02 Avril 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 02 Avril 2021 au 09 Avril 2021	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 09 Avril 2021 au 16 Avril 2021	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 16 Avril 2021 au 23 Avril 2021	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 23 Avril 2021 au 30 Avril 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 30 Avril 2021 au 07 Mai 2021	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 07 Mai 2021 au 14 Mai 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 14 Mai 2021 au 21 Mai 2021	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 21 Mai 2021 au 28 Mai 2021	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 28 Mai 2021 au 31 Mai 2021	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 01 Juin 2021 au 04 Juin 2021	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 04 Juin 2021 au 11 Juin 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 11 Juin 2021 au 18 Juin 2021	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 18 Juin 2021 au 25 Juin 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 25 Juin 2021 au 30 Juin 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 01 Juillet 2021 au 02 Juillet 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 02 Juillet 2021 au 09 Juillet 2021	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 09 Juillet 2021 au 16 Juillet 2021	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 16 Juillet 2021 au 23 Juillet 2021	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 23 Juillet 2021 au 30 Juillet 2021	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 30 Juillet 2021 au 31 Juillet 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :
Hély BECUWE
30/01/2021

**Nos félicitations
aux heureux parents.**

MARIAGES : NÉANT

DÉCÈS :
Jean-Claude ALIPHAT
19 Mars 2021
**Nos sincères
condoléances
aux familles**

